

Questions au Feuilleton

Année (2)	Montant en millions de \$	Banques à charte	Distribution proportionnelle			
			Compagnies de fiducie	Compagnies d'assurance-vie	Autres	S.C.H.L.
1965	7,500	10.8	11.3	32.5	25.4	20.0
1970	12,000	8.1	15.9	29.1	40.2	6.7
1972	20,000	11.7	15.8	27.0	39.0	6.5
1974	27,000	16.2	23.7	11.0	39.1	10.0

** Indisponible.

(1) Estimation.

(2) Au 31 décembre.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES CONTRATS D'EXPÉDITION

Question n° 2518—M. Cossitt:

Quels sont les nom et adresse des sociétés de transport utilisées par le ministère des Affaires extérieures depuis le 1^{er} janvier 1973 pour l'expédition d'effets quelconques à l'étranger et, dans chaque cas, a) combien le Ministère a-t-il déboursé, b) d'après quels critères étaient-elles choisies par le gouvernement?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'annexe A ci-jointe énumère toutes les sociétés de transport auxquelles le ministère des Affaires extérieures a eu recours du 1^{er} janvier 1973 au 30 avril 1975 et donne également le montant total qu'il a déboursé pour l'expédition d'effets à l'étranger. À l'exception de la Taca International, toutes ces sociétés ont des représentants à Montréal. Ces sociétés ont été choisies d'après les critères suivants: a) la desserte de différents points du globe, b) l'équipement et l'espace disponibles, c) le coût; Société de transport aérien: Air Canada, \$508,685; CP Air, \$263,785; British Airways \$70,640; Air France, \$160,870; Lufthansa, \$83,079; Swissair, \$103,700; La compagnie SAS, \$35,647; KLM, \$162,000; Alitalia, \$48,497; Pan AM, \$4,300; Varig, \$20,000; British West Indies Airlines, \$10,000; Flying Tigers, \$70,000; Avianca, \$31,600; Pakistani International Airlines, \$1,000; Iberia, \$3,500; Taca International, \$20,000; Sous-total, \$1,597,303. Société de transport maritime: Montreal Shipping, \$35,973; Saguey, \$22,679; Clarke, \$5,696; Robert Reford, \$12,455; C.P.S., \$376; March, \$23,641; Mcklean Kennedy, \$28,368; ACT/Pace, \$8,006; Cast, \$3,842; A.C.L., \$4,764; Lillis Marine, \$13,855; Kerr, \$7,609; Firness Withy, \$3,144; Shipping Ltd, \$540; Hurum Marine, \$1,393; Torm, \$967; Colley Motorships, \$9,557; Sealand, \$1,328; Seatrain, \$1,843; Dart Container Lines, \$20,000; United States Lines, \$20,000; Peruvian States Lines, \$50,000; Sous-total, \$276,006. Société de transport routier et ferroviaire: CNR, \$18,000; CPR, \$15,000; Maislin, \$25,500; Florida Refrigeration, \$75,000; Glengarry, \$6,500; Sous-total, \$140,000; TOTAL, \$2,013,309.

LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION, À MONTRÉAL

Question n° 2522—M. Rodriguez:

1. M. Richard Lord est-il affecté au bureau de la Commission d'appel de l'immigration, à Montréal et, dans l'affirmative, quels sont a) son traitement, b) ses indemnités, c) ses conditions d'emploi?

2. Quel ministre l'a nommé à ce poste et à quelle date?

3. D'autres ministres ont-ils recommandé cette nomination et, dans l'affirmative, lesquels?

4. A-t-il déjà été affecté aux ministères des Travaux publics ou du Solliciteur général et, dans l'affirmative, quels étaient son poste et son traitement?

5. Quels diplômes en droit ou en sciences sociales possède-t-il, pour justifier son poste actuel?

6. Quelles aptitudes permettent à M. Lord d'occuper ce poste?

7. M. Paul Desrosiers a-t-il déjà été au service de la Commission d'appel de l'immigration et, dans l'affirmative, a) à quel titre, b) en quelle année, c) quel était son traitement?

8. Des membres de la Commission d'appel de l'immigration ont-ils fait l'objet d'une enquête de sécurité ou de toute autre enquête officielle parce qu'ils se seraient servi de leur poste pour toucher des pots-de-vin ou toute gratification de ceux qui se pouvoient en appel devant la Commission ou de leurs parents?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): La Commission d'appel de l'immigration et les ministères du solliciteur général et des Travaux publics m'informent comme suit: 1. a) M. Richard Lord a été nommé à la Commission d'appel de l'immigration par arrêté-en-conseil et travaille au bureau de la Commission à Montréal. Son échelle de salaire est celle d'un SX-1. b) M. Lord n'a pas d'indemnités. c) M. Lord a été nommé pour une période de deux ans commençant le 17 septembre 1973.

2. M. Lord a été nommé par arrêté-en-conseil à partir du 17 septembre 1973.

3. De tels renseignements ne sont pas habituellement divulgués.

4. Non.

5. On a jugé que M. Lord possédait les qualifications requises pour remplir les fonctions exigées d'un membre de la Commission d'appel de l'immigration.

6. Voir la réponse au n° 5 ci-dessus.

7. M. Paul Desrosiers n'a jamais travaillé à la Commission d'appel de l'immigration.

8. a) Tous les membres de la Commission d'appel de l'immigration ont fait l'objet d'une enquête de sécurité. b) Aucune autre enquête officielle n'a été entreprise sur aucun des membres de la Commission d'appel de l'immigration.

*LES DEMANDES D'ADMISSION DE CITOYENS CANADIENS À WEST POINT

Question n° 2543—M. Diefenbaker:

Le gouvernement a-t-il, depuis 1950, effectué des démarches diplomatiques auprès du gouvernement des États-Unis, pour appuyer les demandes d'admission de Canadiens à l'École militaire américaine de West Point et, dans l'affirmative, par l'entremise de qui et en quelles années?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Oui. L'élof P. M. Pitfield a été admis à l'École militaire américaine de West Point à titre de membre de l'Armée canadienne après que le gouvernement canadien eut appuyé sa demande d'admission en 1955.